

PRIX DU MÉRITE DE LA SCEC

APPEL À NOMINATIONS, 2009-10

Nous invitons des nominations au Prix du mérite, selon la procédure prescrite par l'article (b) du règlement. Toutes nominations et demandes de renseignements doivent être adressées au président sortant de la société et président du comité de sélection, M. James Murray, Office of the Dean of Arts, University of New Brunswick, NB E3B 5A3 <jsm@unb.ca>. **La date limite est le 15 décembre, 2009.**

RÈGLEMENT 13

(a) La Société attribue un Prix du mérite pour reconnaître les efforts soutenus et méritoires d'un membre à l'accomplissement des objectifs de la Société (tels que définis à l'article 2 des Statuts). Le Prix consiste en une mention honorifique et un certificat offerts lors de l'assemblée générale annuelle. Le Prix est l'occasion pour la Société de reconnaître la contribution remarquable d'un membre pour la discipline, telle que, par exemple, un enseignement d'excellence et innovant, la formation et l'encadrement d'étudiants comme de collègues, la promotion des civilisations grecque et romaine auprès du grand public et les services rendus à la Société.

(b) Le Prix du mérite est accordé selon la procédure suivante. Chaque année, avant le 15 septembre, la Société fait parvenir aux membres un appel à nominations dont la date limite est fixée au 15 décembre. Chaque nomination devra être co-signée par un proposeur et un secondaire et fournira un exposé des motifs qui justifient la nomination. Peu avant ou à l'occasion de sa réunion d'automne, le conseil constitue un comité présidé par le président sortant et composé d'un membre ordinaire du conseil et de deux membres de la Société. Le comité fera part de sa (ses) recommandation(s) au conseil à l'occasion de la réunion du printemps. Un ou plusieurs Prix peuvent être octroyés chaque année. Le comité se charge de la rédaction du texte de la (des) mention(s) qui sera (seront) lue(s) à l'assemblée générale annuelle de la Société.

CAC AWARD OF MERIT

CALL FOR NOMINATIONS, 2009-10

We call for nominations for the Award of Merit, in accordance with the procedure outlined in section (b) of the Bylaw. Enquiries and nominations should be addressed to this year's Past President and Committee chair, Dr. James Murray, Office of the Dean of Arts, University of New Brunswick, Fredericton, NB E3B 5A3 <jsm@unb.ca>. **Note: The deadline for nominations is December 15, 2009.**

BYLAW 13

(a) The Association shall administer an Award of Merit in order to recognize a member's longstanding and meritorious efforts in fulfilling the goals of the Association (as defined in Article 2 of the Constitution). The Award shall consist of a citation and certificate presented at the Annual General Meeting. The Award is an opportunity for the Association to acknowledge outstanding service to the discipline, such as, but not limited to, excellent or innovative teaching, mentoring of students and faculty colleagues, promoting knowledge of the ancient Greek and Roman world among the general public, and service to the Association.

(b) The Award of Merit shall be made according to the following procedure. Each year before September 15th, the Association shall issue a call for nominations to all members, with a deadline for submissions of December 15th. Each nomination shall be signed by a nominator and a seconder, and shall include a statement of the specific reasons for the nomination. At or before its Fall meeting the Council shall strike a committee consisting of one ordinary Council member, two regular members of the Association, and the Past President as chair. This committee shall report its recommendation(s) to the Council at its spring meeting. One or more awards may be made in any year. The Committee shall compose citation(s) to be presented at the Annual General Meeting of the Association.